

Important Avis Santé

Le 6 janvier 2005
Volume 2, numéro 1
Page 1 de 2

Renseignements à l'intention
des professionnels de la santé

Immunisation et santé des voyageurs à destination ou en provenance des régions touchées par le tsunami

Point clé :

- **Immunisation et renseignements sur la santé à l'intention des fournisseurs de soins de santé en contact avec des voyageurs à destination ou en provenance des régions affectées par le tsunami**

Madame, Monsieur,

Cet important Avis Santé du ministre de la Santé et des Soins de longue durée fait suite au récent désastre survenu en Asie du Sud et à de potentielles flambées importantes de maladies dans les pays touchés par le tsunami. Il s'adresse aux fournisseurs de soins de santé devant conseiller les voyageurs à destination ou en provenance de cette région.

Les renseignements qu'il contient sont tirés du site Internet de l'Agence de santé du Canada portant sur la médecine des voyages, du *Guide canadien d'immunisation*, édition 2002, du site Internet des centres américains d'épidémiologie (Centers for Disease Control) portant sur la santé des voyageurs ainsi que du site Internet de l'Organisation mondiale de la Santé.

Quiconque envisage de voyager dans une région touchée par le tsunami devrait d'abord consulter un professionnel de la santé ou se rendre dans une clinique pour voyageurs en vue de s'informer des risques sur la santé et d'obtenir de l'information sur les vaccins, les traitements préventifs et les moyens de protection personnelle. Veillez à ce que les vaccins des jeunes voyageurs soient à jour en ce qui concerne :

- la diphtérie, la poliomyélite et le tétanos
- la coqueluche

- la rougeole, les oreillons et la rubéole
- l'hémophilus de sérotype B (chez les nourrissons)
- l'hépatite B (chez les jeunes en 7^e année et la population à risque élevé)
- l'influenza

L'immunité protectrice de tous ces vaccins se développe dans les deux à quatre semaines suivant la vaccination, à l'exception de ceux nécessitant plusieurs injections, notamment le vaccin contre l'hépatite B.

Les voyageurs adultes à destination de l'Asie du Sud doivent veiller à ce que leurs injections de rappel contre la diphtérie et le tétanos soient à jour. Ces injections sont répétées tous les dix ans et leur immunité maximale se développe deux semaines après l'injection. On recommande fortement de vacciner les adultes n'ayant jamais reçu de vaccins contre l'hépatite B. Pour que la protection contre l'hépatite B soit maximale, trois injections sont nécessaires. L'effet protecteur atteint entre 30 % et 55 % après la première injection. L'effet du vaccin dure quinze ans lorsque les trois injections sont administrées en fonction du calendrier recommandé.

On recommande d'administrer un vaccin contre l'influenza aux voyageurs susceptibles de souffrir des complications de cette maladie. L'immunité protectrice de ce vaccin se développe dans les deux semaines suivant la vaccination. Son efficacité contre les souches virales ciblées atteint entre 70 % et 90 % et son effet protecteur dure habituellement moins d'un an. Il nécessite un rappel annuel.

Les voyageurs à destination des régions touchées par le tsunami devraient **tout au moins** se faire vacciner contre la typhoïde et l'hépatite A.

Typhoïde

On recommande d'immuniser les voyageurs contre la typhoïde en raison du piètre état actuel des conditions sanitaires. Cependant, le vaccin antityphoïdique n'offre pas toujours une protection complète contre la maladie :

- vaccin en injection (à privilégier) – entre 60 % et 70 %
- vaccin oral – 51 %

Le vaccin antityphoïdique n'est pas efficace contre certaines souches du bacille. L'immunité protectrice se développe environ deux semaines après l'administration du vaccin. Son effet dure entre deux et trois ans.

Hépatite A

On recommande d'administrer un vaccin contre l'hépatite A aux voyageurs. Pour que l'immunité protectrice soit optimale, il faut administrer une deuxième dose entre six et douze mois après la première. L'effet protecteur des doses uniques atteint environ 95 %. L'immunité protectrice se développe trois semaines après l'administration du vaccin. Toutefois, un effet protecteur se manifeste habituellement lorsque l'exposition au virus a lieu juste avant (ou juste après) l'administration de la première dose. L'effet de ce vaccin, lorsqu'il est administré en deux injections, dure au moins vingt ans.

On recommande aux voyageurs n'ayant jamais eu l'hépatite B de recevoir un vaccin qui protège à la fois contre l'hépatite A et l'hépatite B (Twinrix, par exemple).

Prévention de la malaria

Pour protéger de la malaria en Inde, en Indonésie et au Sri Lanka, on recommande d'administrer les traitements préventifs suivants, présentés en ordre alphabétique : atovaquone-proguanil, doxycycline ou méfloquine. Ces médicaments sont indiqués dans les régions qui résistent à la chloroquine.

On recommande d'administrer de la doxycycline ou de l'atovaquone-proguanil aux voyageurs à destination de la Thaïlande susceptibles d'être soumis à une exposition de nuit dans les régions rurales bordant la frontière du Myanmar et du Cambodge. L'effet protecteur de ces médicaments se manifeste quelques heures après leur administration. Les bénévoles et les voyageurs à destination des régions de la

Thaïlande touchées par le tsunami devraient prendre un traitement prophylactique contre la malaria en raison du risque que représente l'augmentation des populations de moustiques dans ces régions.

La doxycycline protège aussi contre la leptospirose.

Les voyageurs doivent se protéger des moustiques et inclure dans leurs bagages un insectifuge à base de DEET.

Choléra

Le risque de contracter le choléra est très faible si l'on surveille la nourriture et l'eau que l'on consomme. On recommande de vacciner les voyageurs contre le choléra seulement si des flambées ou des cas de choléra ont été signalés à proximité.

Rage

On recommande d'administrer un vaccin contre la rage aux voyageurs susceptibles d'être en contact avec des animaux.

Encéphalite japonaise

L'administration d'un vaccin contre l'encéphalite japonaise doit être envisagée chez les voyageurs se rendant dans des régions où l'on a signalé des cas de cette maladie ou dans les endroits où elle est endémique.

Trousses de santé

Les voyageurs devraient se munir d'une trousse de santé qui contient tous leurs médicaments d'ordonnance ainsi qu'une réserve de ces médicaments s'ils ne peuvent s'en procurer une fois arrivés à destination. Une telle trousse contient des médicaments contre la diarrhée destinés à traiter la plupart des causes d'affections graves d'origine bactérienne, de l'insectifuge à base de DEET, un filet anti-moustiques, une bonne provision de médicaments contre la malaria et autre matériel d'urgence. Les voyageurs doivent apporter une réserve suffisante de nourriture (en boîte ou transformée parce que plus sécuritaire dans certaines régions) et d'eau, ou de moyens pour purifier l'eau. On leur recommande aussi de toujours se munir de lingettes à base d'alcool au cas où ils ne pourraient se laver les mains au savon et à l'eau.

Il faut aviser les voyageurs de toujours transporter leur passeport et leurs documents de voyage dans une pochette étanche à l'eau et de laisser à un proche une copie de ces documents, avec l'itinéraire et les coordonnées de voyage.

**Conseils à l'intention des voyageurs et des travailleurs
humanitaires en provenance de l'Asie du Sud :**

Les voyageurs en provenance de l'Asie du Sud doivent consulter un professionnel de la santé s'ils ont de la fièvre, une éruption cutanée, un problème respiratoire ou tout autre symptôme inhabituel. Ils doivent consulter immédiatement un médecin et leur faire part de leur itinéraire s'ils ont éprouvé un malaise apparenté à de la fièvre ou à la grippe alors qu'ils se trouvaient dans une région touchée par la malaria ou après leur retour de voyage (plus particulièrement dans les deux mois suivant le retour).

Pour obtenir plus de renseignements sur la santé associés au tsunami :

Agence de santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/2004/tsunami1231_f.html

Centres américains d'épidémiologie :
www.cdc.gov/travel/seasia.htm.

Organisation mondiale de la Santé :
www.who.int/hac/crises/international/asia_tsunami/sitrep/07/en/

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée :
www.health.gov.on.ca/indexf.html ou composez le numéro de téléphone de la ligne destinée aux fournisseurs de soins de santé, le 1 866 212-2272. (seulement en anglais)

Sincères salutations,
(*original signé par*)

D^{re} Sheela Basrur, médecin hygiéniste en chef

Allison J. Stuart
Directrice, Unité de gestion des situations d'urgence